

DEPARTEMENT
DE LA DROME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 8		

Séance du 8 FEVRIER 2023

Date de la convocation
2 février 2023

Date d'affichage
2 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le HUIT FEVRIER

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN -
M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme LAURENT - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS -
M. CARRERE - M. RINCK - Mme TEISSEYRE.

Secrétaire de séance : M. VAN ZELE

2023 - 02 - 11

AFFAIRES CULTURELLES

Demande de subvention LEADER
au titre du projet d'étude des patrimoines immatériels de la Commune de NYONS

RAPPORTEUR : M. Christian TEULADE

La Ville de NYONS, forte d'un patrimoine bâti remarquable, d'une agriculture de qualité, d'un climat agréable et d'un environnement naturel préservé est reconnue « Station Classée de Tourisme », « Site Remarquable du Goût » pour son oliveraie et l'un des « 100 Plus Beaux Détours de France ».

La Commune souhaite réaliser une étude portant sur ses patrimoines, qu'ils soient bâtis, architecturaux, immatériels ou vivants, ainsi que sur toutes les productions agricoles (oléicoles, viticoles, arboricoles, plantes à parfums et médicinales...) dans le cadre d'une réflexion liée à la structuration, à la diversification et à la valorisation de l'offre touristique locale.

L'objectif de cette étude est, d'une part, de recenser toutes ses richesses, d'imaginer les stratégies et les équipements qui permettront leur valorisation, d'autre part de proposer de nouveaux produits touristiques adaptés au territoire et potentiellement à terme, d'obtenir le Label Ville d'Art et d'Histoire.

Suite à une consultation le Cabinet « Atelier 963 » a été choisi pour mener à bien cette mission. Le montant du marché s'élève à 37 440 € TTC (tranche ferme et tranche optionnelle).

Dans le cadre de la demande de subvention auprès du Programme Européen LEADER et du Conseil Départemental de la Drôme, il convient de valider le plan de financement définitif de cette étude, qui est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Etude Atelier 963	37 440 € TTC	LEADER – PDR Région Rhône-Alpes	23 961.60 €
		Conseil Départemental de la Drôme	5 990.40 €
		Ville de Nyons	7 488 €
TOTAL	37 440 € TTC	TOTAL	37 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Programme de Financement LEADER et le Conseil Départemental de la Drôme, conformément au plan de financement ci-dessus.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 10 février 2022

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS


